

Par voie contractuelle - Cadre d'emploi des Attachés ou Ingénieurs Territoriaux

Accompagné de nombreux partenaires, la Communauté de Communes Rives de Saône a engagé depuis plusieurs années un important travail aboutissant aujourd'hui à un projet d'avenir pour la filière fluviale.

Au travers de ses compétences relatives au développement économique et au secteur fluvial, la Communauté de Communes Rives de Saône a lancé en octobre 2019 une étude sur une stratégie de développement de la filière fluviale concrétisée par la rédaction d'une Charte Fluviale de Territoire.

La Charte Fluviale de Territoire, qui sera signée début 2021, est un outil de nature contractuelle mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus locaux. Elle consiste à ancrer la place du fluvial et de sa filière au sein du territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant des voies navigables et du port de Saint Jean-de-Losne un levier de développement local et durable.

Elle repose sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par le fluvial et la filière fluviale du territoire et se concrétise avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuels, impliquant financièrement et opérationnellement de nombreux acteurs publics et privés.

Sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, vous assurez les missions suivantes :

- ✓ Animation, mise en œuvre et gestion des fiches actions actées ou des opérations associées dans le cadre de la Charte Fluviale de Territoire (14 fiches action représentant des projets d'investissement sur 6 ans de plusieurs millions d'euros)
- ✓ Accompagnement des opérateurs privés dans leur structuration (GIE, SPL, Cluster...)
- ✓ Appui et accompagnement à l' élu référent dans la représentation et la vulgarisation de la Charte Fluviale de Territoire et des intérêts « fluvestres » multithématiques du territoire (ex : salons touristiques, nautiques...), notamment auprès des différents financeurs ou donneurs d'ordre et dans les instances opérationnelles de la filière fluviale
- ✓ Gestion de la dynamique et de l'équilibre entre les deux volets de la Charte Fluviale de Territoire :

Volet 1/« Cluster Pôle fluvial Industrie »

Gérer, mettre en œuvre et évaluer les impacts commerciaux ou économiques des actions mises en œuvre

Représenter le cluster : gestion du site internet, des contacts, présence aux salons et organisations professionnelles (ex : F.I.N, CCI) ...

Volet 2/ « Pôle fluvial Tourisme – Cadre de vie »

Veiller à l'application du volet tourisme fluvestre de la charte, à son suivi et plus particulièrement à la cohérence et à la synergie entre les opérations de promotion et/ou d'information proposées par les Offices du Tourisme et celles issues de la charte

Organiser, entre les différents opérateurs, les actions de représentation et d'animation...

- ✓ Maîtrise des dossiers et projets en grande transversalité avec les services de la Communauté de Communes (Direction Tourisme, Economie, finances, Travaux etc.)

Profil :

Doté de capacités d'animation, de coordination, d'organisation, de rigueur et de méthode, votre aptitude à la gestion de projets est reconnue. Expérimenté dans le domaine du développement territorial ou économique, vous avez acquis une légitimité qui vous permettra d'être le coordinateur des nombreux partenaires de la Charte.

- ✓ Formation supérieure dans le domaine du développement territorial ou économique (Bac +5) ou cadre territorial disposant d'une expérience confirmée,
- ✓ Bonne compréhension des politiques publiques de leurs enjeux, évolution et réglementation,

- ✓ Bonne connaissance des entreprises et de leur environnement financier et juridique,
- ✓ Expérience dans la conduite de projets,
- ✓ Connaissance de la filière fluviale
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique,
- ✓ Sens de l'organisation et autonomie,
- ✓ Sens du contact et du relationnel
- ✓ Disponibilité,
- ✓ Anglais souhaité
- ✓ Permis B exigé

Lieu de travail : Echenon

Temps de travail : temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires

Durée du contrat : 3 ans, renouvelable une fois, dans la limite de 6 ans

Prise de poste : au plus tôt

Rémunération : selon expérience, rémunération statutaire + régime indemnitaire (entre 32 et 37 k€ brut annuel).

Avantage : prestations d'actions sociales, participation mutuelle et prévoyance, télétravail

Adresser lettre de motivation et CV **avant le 20 décembre 2020**

Sous réf. « Chargé de développement fluvial », à
Monsieur le Président
15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel BP 67
21250 SEURRE Cedex
secretariat@rivesdesaone.fr